

YOUR CHALLENGE

Guide de l'exposant 2023

8^e édition
du 8 au 13 mars 2023

1. CALENDRIER DE L'EXPOSANT

Dernier délai pour le règlement de la facture-location : dès réception de la facture ou avant le début de la manifestation.

1.1 ECHEANCES DIVERSES

Lundi 30 janvier 2023 Délai pour les commandes d'installations techniques, d'aménagements et de mobilier, de prestations de nettoyage et de publicité ainsi que de bons de restauration. Délai pour le retour du croquis, du programme général et du formulaire de réservation de salle.

1.2 SEANCE D'INFORMATIONS AUX EXPOSANTS

Jeudi 26 janvier 2023 de 14h à 16h, salle 1 du CERM+

1.3 HORAIRES DE MONTAGE DES STANDS

Mercredi 1 ^{er} & Jeudi 2 mars	Montage pour les stands dès 70 m² – de 07h30 à 18h00
Vendredi 3 et samedi 4 mars	Montage pour tous les stands – de 07h30 à 18h00
Dimanche 5 mars	La halle est fermée.
Lundi 6 et mardi 7 mars	Montage pour tous les stands – de 07h30 à 18h00

Les montages et mise en place des stands doivent impérativement être terminés le mardi 7 mars à 18h00.

1.4 HORAIRES D'OUVERTURE DE YOUR CHALLENGE

Mercredi 8 et vendredi 10 mars	de 08h00 à 17h00
Jeudi 9 mars	de 08h00 à 20h00
Samedi 11 et dimanche 12 mars	de 10h00 à 17h00
Lundi 13 mars	de 08h00 à 17h00

Mercredi 8 mars, dès 17h	Cérémonie d'ouverture officielle (invitation à suivre)
Lundi 13 mars	Journée réservée aux cycles d'orientation du Haut-Valais

Les exposants s'engagent à maintenir leur stand en exploitation pendant toute la durée de la manifestation selon les horaires ci-dessus. Ils sont également tenus d'assurer une présence permanente à leur stand durant les heures d'ouverture du Salon.

1.5 HORAIRES DE DEMONTAGE DES STANDS

Lundi 13 mars	Fermeture à 17h00, démontage jusqu'à 22h00 Ouverture des portes pour les véhicules à 18h00
Mardi 14 mars	de 07h30 à 18h00
Mercredi 15 mars	de 07h30 à 18h00

L'ensemble des stands doivent être démontés et le matériel évacué pour le mercredi 15 mars à 18h00, au plus tard.

2. INSTALLATION DES STANDS

2.1. DEVOIRS DE L'EXPOSANT

1. Consulter la notice technique du Règlement Général point 1 à 4
2. Respecter la surface attribuée
3. Ne pas empiéter sur les stands voisins ou les allées
4. Portes d'accès dans la halle CERM 1:
 - 5 m x 4,50 m
5. Portes d'accès dans la halle CERM 2:
 - 4,50 m x 4,50 m
6. Respecter les règles de sécurité
7. Respecter les règles relatives à l'évacuation des déchets

2.2. LOCATION D'UN ELEVATEUR

Un élévateur avec chauffeur sera à disposition des exposants, sur demande et contre paiement comptant.

3. SUSPENSION-ACCROCHE

Aucune suspension ou accroche de stand n'est autorisée sur les structures des halles. D'éventuelles dérogations écrites pourront être accordées, sous réserve d'un préavis établi par un ingénieur.

4. SECURITE

Chaque exposant devra se conformer strictement aux dispositions de sécurité appliquées dans le canton pour les installations électriques, hydrauliques, etc. La mise en marche de machines et appareils exposés ne doit présenter pour le Salon et les autres intervenants, ainsi que pour le public en général, ni danger, ni inconvénient d'aucune sorte. Il est interdit de mettre en marche des moteurs à explosion. Seuls les appareils qui satisferont aux prescriptions de la Caisse Nationale Suisse d'Assurances en cas d'accidents pourront être exposés, qu'ils soient ou non mis en activité. De plus, tous les appareils électriques devront être déparasités. Il est interdit de conserver dans les stands des matières explosives, inflammables ou présentant un danger quelconque.

5. FEU

En application de la Loi cantonale du 18.11.1977 sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels et de son Règlement d'application du 04.10.1978, les matériaux :

- de classes I, II, III sont strictement interdits (roseau, paille, papier, carton, laine de bois, tissu de vinyle, mousse de polyuréthane, calicot, ...).
- de classes IV, V (difficilement combustibles) sont admis pour autant que la couverture du stand (plafond) ne soit pas totale.
- tels que matière synthétique, jute, vélum, ... ne sont admis que s'ils sont appliqués sur une paroi difficilement combustible.
- en suspension (tenture, couverture) doivent être de classe V ou ignifugés.

Les décorations doivent être composées de matériaux RF2 (difficilement combustibles) et ne doivent pas produire de gouttes incandescentes lorsqu'elles brûlent. Les décorations en bois massif (par exemple les planches sciées de tous les côtés, d'une épaisseur supérieure ou égale à 10 mm) sont autorisées.

Des extincteurs (à charge de l'exposant) seront exigés dans tous les stands dont l'exploitation présente quelque danger.

5.1. LE CERM EST UN ETABLISSEMENT NON-FUMEUR

6. NETTOYAGE ET EVACUATION DES DECHETS

Le nettoyage des stands incombe à chaque exposant. Il est cependant possible aux exposants de le commander (CHF 45.-/heure) au moyen du formulaire adéquat (aménagements et installations techniques).

A l'issue des travaux de montage ainsi que pour toute la durée du Salon, les exposants sont invités à évacuer leurs déchets dans les bennes mises à disposition. Des containers spéciaux seront mis en place pour la récupération

- des déchets encombrants
- des verres
- des papiers et cartons
- des huiles minérales et végétales.

7. ASSURANCE

L'exposant doit assurer **lui-même** le matériel d'exposition, la perte d'exploitation, le mobilier et les objets exposés lui appartenant contre l'incendie, les dégâts d'eau, le vol simple et par effraction, auprès de la compagnie de son choix.

8. BONS DE RESTAURATION (DESTINES AU PERSONNEL DESSERVANT LES STANDS)

Le Salon met sur pied un système de bons de restauration d'une valeur de CHF 5.-/bon, destiné uniquement au personnel desservant les stands. Ces bons ne sont facturés que si échangés dans les restaurants du Salon et sont à commander au secrétariat avant le 30 janvier au moyen du formulaire adéquat.

9. OUVERTURE PROLONGEE

Toute demande d'ouverture prolongée quelle qu'elle soit doit être adressée à la direction du Salon en amont de la manifestation. Dans tous les cas, le Salon fermera ses portes à 20h30 au plus tard.

10. SERVICE « LAVAGE DE VERRE »

Une machine à laver les verres est à disposition des exposants aux emplacements suivants :

- CERM 1 : à côté du restaurant Les Retrouvailles ;
- CERM 2 : dans l'annexe cuisine de la halle 21, derrière le stand 2104.

Il est possible d'emprunter des paniers à verre contre une caution de CHF 100.- auprès de notre hôtesse au stand d'accueil du CERM 1, près de la porte tournante.

11. PHOTOCOPIEUSE

Une machine à photocopier est à disposition de tous les exposants au stand d'accueil du CERM 1, près de la porte tournante. Adressez-vous à nos hôtes et hôtesse.

12. SWISSCOM WIRELESS - WIFI

Lorsque le visiteur/l'exposant se situe dans une zone d'accès WiFi couverte par l'émetteur du FVS Group, il suffit de sélectionner le réseau ((o)) FREE_CERM. Il aura alors la possibilité de se connecter, s'il possède un compte, ou d'en obtenir un gratuitement par SMS.

13. HEBERGEMENT

Pour vos réservations de chambres d'hôtel, veuillez contacter :

Office du Tourisme de Martigny
Av. de la Gare 6
1920 Martigny

Tél. +41 27 720 49 49
info@martigny.com
martigny.com

14. SURVEILLANCE

Une société de surveillance assurera une surveillance générale de l'enceinte de l'événement du mercredi 8 mars 07h30 jusqu'au mardi 14 mars 09h00. Durant le montage et le démontage, chaque exposant est responsable de la surveillance de son stand.

Pour toute surveillance spéciale ou supplémentaire (diurne ou nocturne), l'exposant a l'obligation de faire appel à la société de surveillance mandatée par le Salon, soit le groupe Securitas.

15. PARKING EXPOSANTS

Le parking (gratuit) est situé en face de la cour du CERM. Tout parcage dans la cour du CERM est interdit durant les horaires d'ouverture du Salon.

16. LISTE DES TRAITEURS

Afin de partager un moment privilégié avec vos membres ou partenaires sur votre stand, nos traiteurs sont à votre disposition pour vous préparer un apéritif. Prenez contact directement avec eux avant ou durant la manifestation. Ils seront ravis de vous présenter leurs possibilités.

Nos traiteurs

<i>Nom du traiteur</i>	<i>Contact</i>	<i>Téléphone</i>
Brasserie Cardinal	M. Richard Kuonen	027 722 17 17
Caves Orsat	M. Léo Vouilloz	079 652 73 49
LG Traiteur*	M. Gennaro La Corte	079 698 22 39
Boulangerie Michellod		027 775 30 75
Les Retrouvailles (Le Rouge Verbier)#	M. Ivan Gaudron	027 771 80 00 / 079 433 14 47

* Agréé pour le service à la salle Bonne de Bourbon

Agréé pour le service dans l'Espace CERM+

17. CHIENS

Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'événement.

18. SECRETARIAT

Rue du Levant 91
CH- 1920 Martigny
Tél. +41 27 722 00 34
info@yourchallenge.ch
yourchallenge.ch

**Merci de votre collaboration et
bon Salon à toutes et tous !**

Un événement



Rue du Levant 91 | Case postale 224 | CH-1920 Martigny
T +41 27 722 00 34
info@yourchallenge.ch | yourchallenge.ch